

ville de
Pantin

PRIX SHEDS DE L'ART CONTEMPORAIN 2025

**APPEL À CANDIDATURE
DATE LIMITE : 24 JANVIER 2025**

Les 
SHEDS

Le *Prix Sheds de l'art contemporain* est l'occasion, pour sept artistes pantinois.es sélectionné.e.s sur dossier, de présenter leur travail dans le cadre d'une exposition au centre d'art contemporain Les Sheds, qui se tiendra à l'automne 2025.

À la suite du vote des habitant.e.s, une dotation de 2 500 € récompensera un.e lauréat.e, qui verra son œuvre intégrer le Fonds municipal d'art contemporain.



© Ville de Pantin

Date limite de candidature
vendredi 24 janvier à 13h59

Envoi des candidatures
sheds@ville-pantin.fr

Les
SHEDS

ARTICLE 1

Présentation du Prix



Le Fonds municipal d'art contemporain de la ville de Pantin (FMAC-Pantin) et Les Sheds, centre d'art contemporain municipal, sont heureux d'organiser la deuxième édition du *Prix Sheds de l'art contemporain* destiné à soutenir le travail d'artistes contemporain.e.s ayant un lien avec le territoire pantinois.

Fière de la créativité artistique qui l'anime, la ville s'attache à favoriser les rencontres entre artistes et habitants. Sept finalistes seront ainsi sélectionné.e.s par un jury composé de professionnel.le.s du monde de l'art et de la culture et présenté.e.s à l'occasion d'une exposition aux Sheds qui se tiendra à l'automne 2025. À l'issue de l'exposition, les visiteurs.ses désigneront un.e lauréat.e dont l'œuvre enrichira le Fonds municipal.

Parce que Les Sheds s'attachent à promouvoir la création artistique et à initier un cadre de discussion, ce *Prix* prend le parti d'inaugurer une politique d'acquisition inédite pour la Ville : faire participer les Pantinois.es et les visiteurs.ses dans la sélection finale. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large, celle de l'artothèque, qui donne la possibilité à des Pantinois.es et travailleur.euse.s de Pantin d'emprunter une œuvre de la collection gratuitement pour une durée de six mois.

ARTICLE 2

Présentation de la collection municipale de Pantin

Depuis 1991, la ville de Pantin fait chaque année l'acquisition d'œuvres contemporaines auprès d'artistes vivant ou travaillant à Pantin. De plus les échanges avec les échanges avec les artistes favorisent aussi quelques dons.

Aujourd'hui, ce fonds est riche de 360 œuvres. La collection, par sa composition, a une valeur patrimoniale et s'inscrit profondément dans le territoire pantinois. Les œuvres constituent ainsi la mémoire du tissu artistique local.

En 2020, l'artothèque itinérante de Pantin voit le jour. Constituée d'une sélection d'environ 80 œuvres, elle soutient les artistes de la ville en faisant rayonner leur travail sur le territoire, auprès d'un public large et varié. Les œuvres de l'artothèque sont empruntées gratuitement par les personnes habitant et travaillant à Pantin lors de soirées-prêt qui se tiennent tous les six mois dans un lieu emblématique de la ville, afin d'aller au plus près des habitant.e.s.

ARTICLE 3



Présentation du centre d'art contemporain Les Sheds

Inaugurés en 2022, Les Sheds sont un centre d'art contemporain municipal, à la fois lieu d'exposition et de résidence.

Ils s'attachent à soutenir la création artistique contemporaine tout en privilégiant la rencontre entre des artistes, des œuvres et des publics par la mise en place d'un programme d'actions de médiation résolument participatives.

Deux expositions par an et une résidence ponctuent la programmation du centre d'art situé au cœur du parc Diderot, au sein du quartier le plus vivant de Pantin, les Quatre-Chemins. La programmation se veut attentive aux questionnements de la société actuelle et aux sujets en résonance avec son public de proximité.

Les Sheds se pensent comme un espace en mouvement tourné vers les habitant.e.s, ils se composent d'un espace d'exposition de 150 m² et de médiation.

ARTICLE 4

Conditions de participation et d'éligibilité

Le *Prix* est ouvert à tous.les artistes, sans condition d'âge, de nationalité ou de diplôme, qui justifient d'une pratique artistique professionnelle et d'un lien avéré avec la ville de Pantin.

Si ce lien se veut large, il est vivement conseillé aux candidat.e.s de l'explicitier dans la note d'intention. À titre d'exemple, ce lien peut être une attache professionnelle ou encore un projet artistique déjà réalisé sur le territoire. La candidature se justifie également si le travail de l'artiste (ou une partie de ce dernier) traite spécifiquement de ce territoire.

Le *Prix* est ouvert à toutes les formes d'arts visuels (peinture, photographie, vidéo, dessin, sculpture, installation, pièce sonore, etc.).

Le *Prix* n'impose aucun format. La candidature ne donne lieu à aucun frais de participation.

Les artistes seront jugé.e.s sur la base d'un dossier illustrant leur pratique dans la globalité. Cependant, dans le cadre de l'exposition qui suivra la sélection du jury, les finalistes seront invité.e.s à proposer une œuvre qui sera, elle seule, soumise au vote du public.

L'œuvre proposée par le.la candidat.e sera destinée à être acquise par le



FMAC-Pantin et, par conséquent, l'artiste donne son accord pour qu'elle soit empruntée par des habitant.e.s de Pantin si celle-ci est retenue pour faire partie de l'artothèque.

Enfin, dans la droite lignée de l'identité des Sheds, le *Prix* se définit comme intergénérationnel et inclusif et s'engage ainsi à observer un principe de parité. Une vigilance sera particulièrement portée sur ces points lors de la sélection. Le.la candidat.e peut, si il/elle le souhaite, préciser le pronom par lequel il/elle souhaite être désigné.e.

La candidature peut être individuelle ou collective.

ARTICLE 5

Critères de sélection

Le jury sélectionnera sept artistes en fonction des critères suivants :

- l'originalité et la singularité de la pratique du ou de la candidat.e
- la maîtrise des techniques mises en œuvre dans ses propositions artistiques
- la richesse, la complexité et la profondeur des interprétations possibles de son travail
- l'attention aux enjeux sociétaux contemporains : partage des savoirs, éco-responsabilité, inclusion, égalité et pluralité des visions, etc.

ARTICLE 6

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être transmis en un PDF unique de 20 pages maximum (10 Mo maximum) à l'adresse mail suivante : sheds@ville-pantin.fr

L'objet du mail de candidature devra se constituer de la manière suivante : nom_prenom_PRIXSHEDS2025

Il devra contenir :

- Une note d'intention qui explicite le lien du.de la candidat.e avec le territoire de Pantin (1 page maximum).
 - Un texte de présentation de la pratique artistique de l'artiste qui donne à voir différentes dimensions de son travail (3 pages maximum).
 - Un CV et/ou une biographie dont le format est libre.
 - Un portfolio composé des projets passés et/ou des recherches en cours que le.la candidat.e souhaite partager avec le jury.
 - Le formulaire d'inscription et l'attestation sur l'honneur dûment remplis.
- Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidature dès la réception

du dossier. Si le.la candidat.e ne le reçoit pas, il/elle doit impérativement se mettre en contact avec Les Sheds via l'adresse mail sheds@ville-pantin.fr avant la date limite du dépôt des candidatures.

ARTICLE 7

Conditions de monstration des sept finalistes

L'exposition collective aura lieu à l'automne 2025 aux Sheds situés au 45 rue Gabrielle-Josserand à Pantin. Elle sera organisée par un ou une commissaire d'exposition.

Les artistes sélectionné.e.s seront rémunéré.e.s 300 euros chacun.e. La ville de Pantin met à disposition son service de transport pour les convoiements allers-retours des œuvres stockées à proximité de la ville. Les œuvres sont assurées clou à clou pour la durée de l'exposition.

Un budget supplémentaire sera alloué si des actions de médiation sont menées par les artistes auprès des publics pantinois.

Le.la lauréat.e sera annoncé.e en présence de monsieur le Maire et des instances de la Ville lors d'un évènement dont la forme reste à définir en accord avec la.le commissaire, à l'automne 2025.

La présence des artistes sélectionné.e.s sera indispensable à cette occasion.

ARTICLE 8

Sélection des œuvres et la dotation

Les sept finalistes du *Prix* seront sélectionné.e.s par un jury composé de professionnel.le.s du monde de l'art et de la culture ainsi que de l'écosystème pantinois. Chaque candidat.e recevra un courrier de la ville de Pantin indiquant les résultats de la sélection.

Les finalistes seront exposé.e.s dans l'espace d'exposition d'environ 150 m² des Sheds et les Pantinois.es et les visiteurs.ses seront invité.e.s à venir les découvrir et à voter pour la sélection finale.

Le.la lauréat.e remportera une dotation de 2 500 euros pour l'achat de son œuvre.

L'équipe organisatrice du *Prix* se laisse la liberté d'enrichir la dotation si d'autres partenariats venaient accompagner le.la lauréat.e.



ARTICLE 9

Communication

Les finalistes et le.la lauréat.e bénéficieront de la campagne de communication développée par la ville de Pantin.

ARTICLE 10

Calendrier

- Date limite de candidature : vendredi 24 janvier 2025 à 13h59
- Annonce des artistes sélectionné.e.s : fin mars 2025
- Dates de l'exposition : octobre-novembre 2025
- Annonce du.de la lauréat.e : automne 2025 en présence du Maire de Pantin

Un calendrier détaillé sera transmis ultérieurement aux artistes sélectionné.e.s.

Document à compléter, dater et signer, puis à joindre au dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées.

RENSEIGNEMENTS SUR LE-LA CANDIDAT-E

Prénom :

Nom :

Date de naissance : / / À

Adresse :

.....

Code postal Ville :

Pays :

Téléphone

Courriel

Site internet/Compte instagram

Organisme d'affiliation professionnelle (ex. Maison des Artistes, AGESEA, autres)

N° de Siret

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné-e

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

Fait à, le / /

Signature du candidat-e